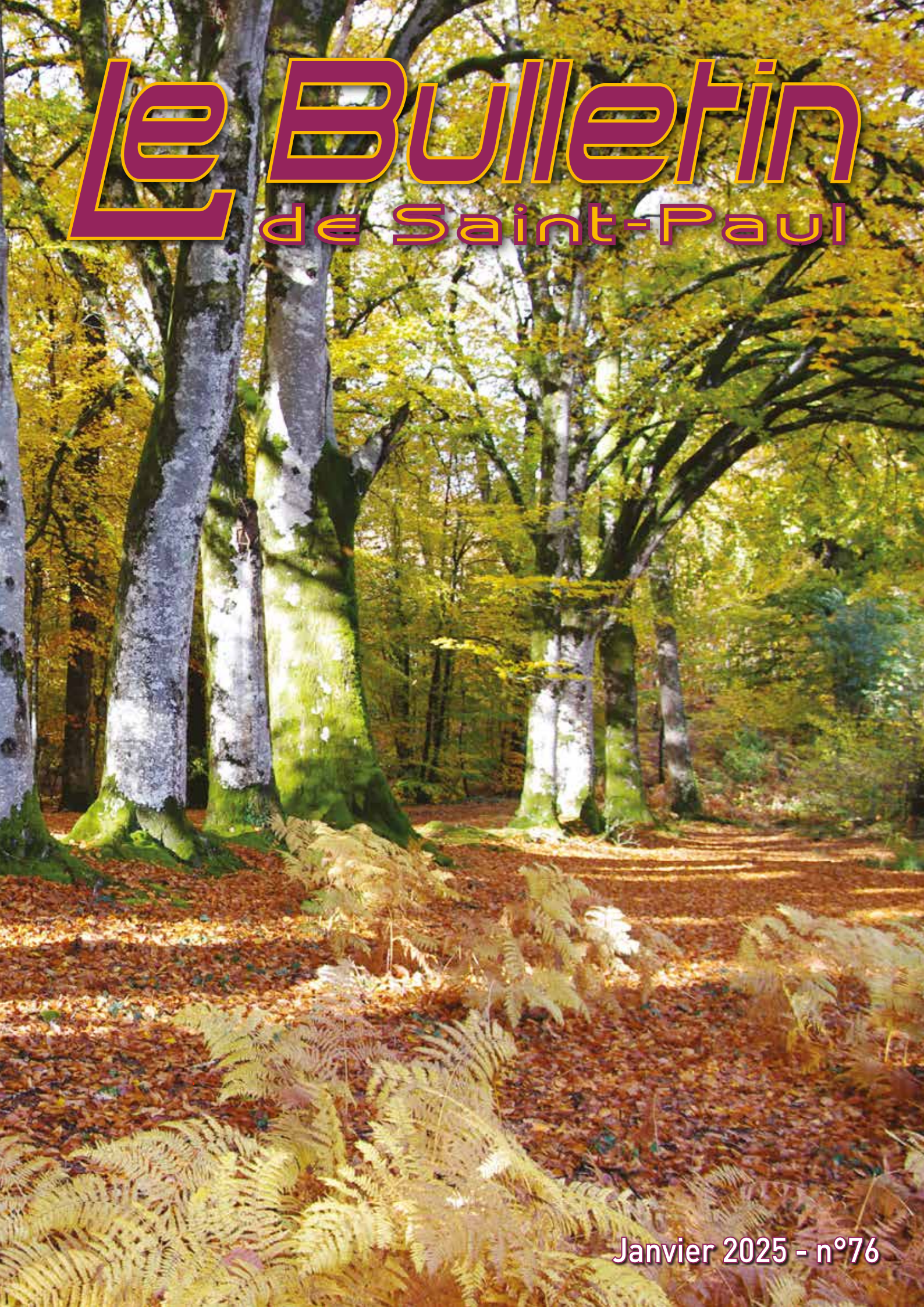


The background of the entire page is a photograph of a forest in autumn. Large tree trunks are visible on the left, with moss growing at their bases. The ground is covered in fallen brown leaves and several large, dried ferns in the foreground. Sunlight filters through the trees, creating dappled light on the forest floor.

Le Bulletin de Saint-Paul

Janvier 2025 - n°76

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25



Mail : accueil@mairie-stpaul87.fr
infos@mairie-stpaul87.fr

Site internet : <https://mairie-stpaul87.fr>

Facebook : *Mairie Saint Paul, en Limousin (facebook.com)*

Application CityAll : *Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan*

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h / Fermé le samedi

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoint : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame la Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO** reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
Tél. : 05 55 08 14 15

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 12h
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

Pierre-Buffière : Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. : 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance

Animatrice : Carolina POUPON

Permanence à la mairie les mardis de 15h à 19h.

Tél. : 05 55 09 71 25

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la communauté de communes.

Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnobl.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul

Tél. : 05 55 00 46 64

	SAINT-PAUL	SAINT-LÉONARD	PIERRE-BUFFIÈRE
Lundi	de 9h à 11h45	de 14h à 17h15	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15
Mardi	fermé	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15	fermé
Mercredi	de 14h à 17h15	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15
Jeudi	de 14h à 17h15	fermé	fermé
Vendredi	de 14h à 17h15	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15	de 14h00 à 17h15
Samedi	de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15	9h00 à 11h45 et 14h à 17h15

SYDED : **Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri, le recyclage, les déchets verts... :

ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol

Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnobl.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnobl.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-nobl@ccnobl.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnobl.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard

Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnobl.fr

Site internet : www.tourisme-nobl.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 7

Travaux

p. 8 à 9

Conseil Municipal des Enfants

p. 10

La gestion forestière

p. 10

Recensement

p. 11

RIS

p. 11

NOBLATOUT : c'est parti !

p. 12

Mieux gérer ses déchets

p. 13

La Vie de la Commune

p. 14 à 17

Jeux et papotages

p. 18

Ateliers d'animation pour les seniors

p. 18

Ateliers mémoire

p. 18

Commémorations

p. 19

Permanences Gendarmerie

p. 19

Stérilisation des chats errants

p. 19

Du côté de l'école

p. 20

Les associations

p. 21 à 27

Agenda 1^{er} semestre

p. 28

Printemps Culturel

p. 28

Les boucles de la Haute-Vienne

p. 28

Fête de la Fraternité

p. 28

État Civil 2024

p. 29

Histoire

p. 30 à 31

**JE SUIS
TOUJOURS CHARLIE**

10 ans après, on n'oublie rien

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2025 - n° 76

Directeur de la publication :

Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



L'année 2025 démarre comme 2024 s'est achevée : une situation internationale préoccupante, avec de nombreux conflits qui perdurent, l'arrivée de gouvernants inquiétants, des catastrophes climatiques aux conséquences dramatiques ; une situation nationale avec de nombreuses incertitudes et inquiétudes tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier.

Dans cette vie politique tourmentée, dans cette société fracturée, la commune

reste un repère : elle assure la continuité du service public, crée du lien et rassemble ses habitants.

Tout au long de l'année écoulée, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer notre cadre de vie, soutenir nos associations et entretenir notre patrimoine, dans un contexte budgétaire contraint.

Les questionnements sont nombreux quant au soutien de l'Etat aux collectivités : dans l'attente du projet de loi de finances, nous ne savons pas ce qu'il en sera des dotations directes à la commune ; de même le conseil départemental n'a pas pu voter son budget, et ne sait pas s'il pourra continuer à soutenir les projets des communes... Sachez que chaque fois que nous investissons 100 € pour l'entretien de nos routes, cela ne nous coûte directement que 53 €, le reste étant financé par les subventions du Conseil Départemental et le Fonds de Compensation de la TVA, qui est lui aussi remis en cause. Il va sans dire que nous continuerons à appliquer notre gestion budgétaire rigoureuse dans les réalisations futures.

Il appartiendra également à chacun d'entre nous, aussi bien dans le cadre des activités associatives que dans les actes du quotidien, de faire preuve de responsabilité dans l'utilisation des biens publics.

Malgré ce contexte, les deux projets structurants pour l'avenir de la commune progressent. Le PLU devrait être arrêté dans les mois qui viennent. Pour ce qui est de l'aménagement du bourg, l'avant-projet est dessiné, le bureau d'études a déterminé 12 secteurs d'intervention ; une première phase de travaux a été priorisée, nous sommes dans l'attente des réponses aux dossiers de demande de subvention.

Nous ne cédon pas au pessimisme, et nous veillerons à maintenir les meilleurs services pour tous – enfants de l'école, ateliers pour les plus anciens...

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants fourmille d'idées, nos associations ont déjà établi un calendrier de manifestations variées, le restaurant des Deux Cygnes va rouvrir... 2025 sera une année dynamique et constructive, nous le souhaitons tous !

En attendant de vous retrouver à la cérémonie des vœux le 25 janvier, je vous présente, en mon nom et au nom de tous les élus, enfants et adultes, nos meilleurs vœux de santé, de réussite dans vos projets et de petits et grands bonheurs partagés. Bonne année à Saint-Paul !

Josiane Rouchut



Josiane Rouchut, Maire,
les élus du Conseil Municipal
et du Conseil Municipal des Enfants

**vous souhaite
une belle année 2025
et sont heureux de vous convier
à la cérémonie des vœux
le samedi 25 janvier à 18h30,
Salle de l'Anguienne**



Marie aux JO

Marie aime donner de son temps, jouer les petites mains pour aider les autres. Elle a participé régulièrement à l'organisation de la N3L sur la commune, aux ateliers décors de Noël, fait des petits dépannages à l'école...

Elle aime aussi beaucoup le sport... alors les Jeux Olympiques à Paris, c'était pour elle une évidence !

Cela n'a pas été simple au début : tout le monde annonçait une organisation difficile, un contexte tendu, les risques d'attentat. A la maison, ses parents n'étaient pas forcément tout à fait sereins... Mais Marie s'obstine, et commence le processus d'inscription, qui se fait sur internet : deux tests de personnalité, de chacun 90 items, afin de déterminer à quel type de « mission » elle correspond le mieux. Ensuite, on lui demande de choisir les sports où elle souhaiterait être affectée. En premier vœu, elle choisit le tir à l'arc, qu'elle a pratiqué pendant deux ans. Et tout s'enchaîne : on lui fait une proposition, qu'elle accepte : elle sera EVS (« Events Services... même si les JO sont à Paris, les acronymes sont en anglais !...») sur l'esplanade des Invalides, pour les compétitions de tir à l'arc.



Les Invalides

Les volontaires doivent se débrouiller pour trouver un logement ; grâce à des connaissances de connaissances, le problème est réglé : elle trouve un hébergement à une trentaine de minutes en RER du site. Elle suit les formations en ligne, et c'est le départ.

Le samedi Marie débarque à Paris avec ses bagages, elle doit dans un premier temps récupérer son accréditation, puis aller chercher son uniforme : séances d'essayage pour les vêtements, les chaussures... et la voilà avec un sac supplémentaire, un grand sac de sport qui contient son uniforme de volontaire (pantalon, T-shirt, veste, chaussettes, chaussures, sac banane et bob). Le lendemain, une formation sur place, une semaine avant le début des Jeux : visite du site, jeux pour apprendre à se connaître, répartition des équipes... Et l'équipement se complète : une gourde, puis une montre, le lendemain un éventail et de la crème solaire... le surlendemain, il faudra le poncho ! Les volontaires sont bichonnés, prêts à affronter toutes les météo !

Marie était affectée à l'accueil du public : scanner les tickets, donner des infos, guider les spectateurs sur les gradins, veiller à faire respecter le silence

quand les archers tiraient, guider les spectateurs à la sortie... Une mission qu'elle a bien appréciée, dans une ambiance festive et sympathique. Elle sourit encore au souvenir de cette journée, où les épreuves ont dû être reportées à cause de la pluie : afin de déridier les spectateurs qui sortaient un peu renfrognés, les volontaires ont improvisé « la danse des métros », une petite chorégraphie avec les panneaux d'indication des stations de métro... et tout le monde a retrouvé le sourire. Sa dernière image : le dernier jour, le clapping avec les spectateurs qui attendaient que les grilles s'ouvrent.



La danse des métros

Marie a côtoyé des volontaires de toutes générations, de toutes nationalités : une Franco-Colombienne qui fait ses études au Canada, un Portugais déjà rôdé à des Jeux Olympiques et des championnats du monde, des Chinois, des Coréens (le tir à l'arc est une spécialité de la Corée du Sud)... L'anglais et le français étaient les deux langues les plus utilisées.

Elle retient de cette expérience une super organisation : des volontaires motivés, des managers accessibles et rassurants. L'ambiance aussi : le mot qui revient souvent, c'est « gentil ». Marie parle d'une ambiance apaisée, où tout le monde s'entraidait. L'ambiance des grandes tablées à la cantine, les échanges entre volontaires, avec les spectateurs... Et puis aussi, avec l'interdiction des voitures aux abords de l'esplanade, un Paris sans odeurs de gaz d'échappement, sans bruits sinon le bruit des sportifs...

Cette expérience s'est terminée quelques semaines plus tard au stade de France, où Marie, avec d'autres volontaires, a été invitée à une journée de para athlétisme.

Juste avant de reprendre le chemin de la fac, où elle est en Master Tourisme et Développement Durable des Territoires. Priorité pour l'instant aux études, avant de peut-être repartir pour de prochaines compétitions...



Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

COMPTE RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2024

DEMANDE DE SUBVENTION

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour les travaux de voirie programmés en 2025, pour une estimation d'un montant total de 49260 € H.T, concernant les voies suivantes: VC 17 : « Trentalaud », VC 25: « La Violette », VC 27: « Beaumont », VC 28: « Les Bessades », VC 43: « Artrat », VC 51, 51a, 51b, 51c : « Arfeuille ».

⇒ *Vote : 15 voix pour*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 18 septembre 2024 afin de statuer sur une évolution des charges transférées.

Pour la commune de Saint-Paul, il y a une extension du linéaire de sentiers de randonnée : le nouveau montant de la charge transférée pour l'entretien des sentiers de randonnée s'élève à 1 432,25 € pour un linéaire de 28 645 m.

Pour la voirie, aucun changement n'est à signaler. Le montant des charges transférées s'élève à 7843,50 € pour un linéaire de 3 735 m.

De plus, la communauté de communes de Noblat restitue la cotisation à la Fondation du Patrimoine aux communes, qui seront libres d'y adhérer ou non.

Le nouveau montant total des charges transférées pour la commune de Saint-Paul s'élève à 75 613,50 €.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LYCÉE BERNARD PALISSY

L'association sportive du collège/lycée Bernard Palissy de Saint-Léonard-de-Noblat a déposé une demande de subvention auprès des communes du bassin de l'établissement. Chaque mercredi les enseignants d'EPS proposent plusieurs disciplines sportives pour plus de 200 élèves. Ces élèves participent également à des rencontres sportives à l'extérieur, ce qui entraîne des frais de transport. De nombreux collégiens de Saint-Paul adhèrent à l'association. Proposition d'accorder une subvention de 150 €.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

VENTE DU CHEMIN DIT D'ALLIER

Suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, proposition de désaffecter le chemin rural dit d'Allier, d'une contenance de 1028 m², en vue de sa cession à Monsieur Jacques MOSNIER-THOUMAS, et de fixer le prix de vente à 0,30 € TTC le m².

⇒ *Vote : 15 voix pour*

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « COMMUNICATION »

La communauté de communes de Noblat a recruté une chargée de communication afin de mettre en œuvre le plan de communication interne et externe de la collectivité. La communauté de communes propose aux communes membres de bénéficier de ce service. En contrepartie, la commune s'engage à rembourser à la communauté de communes les charges engendrées par la prestation de service. La facturation de la communauté de communes à la commune sera établie annuellement sur la base d'un état fourni, à l'appui du titre de recettes émis au mois de décembre de chaque année, précisant le nombre d'heures de prestation et le coût unitaire horaire (valeur 2024 : 23,81 € / H). Le coût unitaire horaire sera mis à jour annuellement sur la base de la rémunération du mois de janvier de l'année. Les frais de missions sont établis sur la base des textes réglementaires nationaux en vigueur.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023-53 DU 20 DÉCEMBRE 2023 SUR LES TARIFS COMMUNAUX.

La délibération n°2023-53 du 20 décembre 2023 fixe les tarifs communaux. Dans le tableau récapitulatif des tarifs « garderie », il faut préciser que le demi-tarif s'applique « à partir du 2^{ème} enfant ».

⇒ *Vote : 15 voix pour*

QUESTIONS DIVERSES

Communication de plusieurs dates de réunions et manifestations.

✶ **3 octobre** : Le SYDED propose à tous les élus un atelier de sensibilisation à la gestion des déchets sur le territoire du SYDED, tout en initiant une réflexion autour d'une approche circulaire : Appréhender l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire du SYDED, identifier les pratiques pour éviter et/ou retarder la prise en

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

charge des déchets, comprendre les coûts de la gestion des déchets sur le territoire.

📅 **6 octobre** : Première participation de la commune à « Octobre rose », avec le comité 87 de la Ligue contre le cancer. Diverses activités sont proposées par des associations de Saint-Paul ainsi qu'une vente d'objets.

📅 **11, 12, 13 octobre** : 4^{ème} édition de la Fête de la Nature « Graines au vent »

📅 **Forêt** : Rencontre avec la technicienne forestière du pays Monts et barrages, sur des actions à venir et à mettre en place.

📅 **Rentrée scolaire** : 110 enfants ont fait leur rentrée en septembre.

⇒ Vote : 15 voix pour

COMPTE RENDU DU 17 DÉCEMBRE 2024

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATIONS DÉPENSES INVESTISSEMENT

Selon les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation est donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les dépenses à retenir sont de 58 682 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

TARIFS COMMUNAUX

CANTINE	2025	GARDERIE	2025
Forfait	38.90 €	Forfait mensuel 1 enfant	36.45 €
Adulte et occasionnel	6.35 €	Forfait mensuel à partir du 2 ^{ème} enfant	18.22 €
		½ journée	1.88 €
		1 journée	3.66 €

⇒ Vote : 15 voix pour

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

La commune a recruté 3 agents recenseurs pour le recensement de la population qui va se dérouler du 16 janvier au 15 février 2025. Il appartient à la commune de fixer leur rémunération. Le total de la rémunération brute, sans les charges, pour ces 3 agents s'élève à 3 485 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

CENTRE DE SECOURS DE PIERRE-BUFFIÈRE : FONDS DE CONCOURS

La construction du centre de secours de Pierre-Buffière est subventionnée par le Conseil Départemental (40%), l'Etat (20%) et le SDIS (10%). Une première projection prévoyait un partage des 30 % restants entre toutes les communes du secteur d'intervention de la caserne. Ainsi, par une délibération prise le 5 décembre 2022, la commune s'engageait à participer au financement du centre de secours de Pierre-Buffière à hauteur de 89 023 € maximum. Il s'avère que la commune de Pierre-Buffière, porteur du projet, doit prendre à sa charge 20 % du montant. Les autres communes se partageront les 10 % restants selon la clé de répartition convenue (population de la commune à hauteur de 95 % et potentiel fiscal à hauteur de 5%). Après ouverture des plis, le budget total de l'opération s'élève à 1 767 249 €.

Pour la commune de Saint-Paul, le montant s'élève à **37 468,11 €**, qui seront versés à la commune de Pierre-Buffière sous la forme d'un fonds de concours. En 2023, la commune de Saint-Paul a déjà versé la somme de 14 461,12 €. La convention prévoit un 2^{ème} versement en 2025 d'un montant de 27 016 € et le solde en 2026 pour un montant de 9 005,99 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

AMÉNAGEMENT DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maître d'œuvre retenu par la commune a présenté un avant-projet pour l'aménagement du bourg, qui se divise en 12 secteurs d'intervention pour un montant total de 2 536 000 € HT.

Ces secteurs ont fait l'objet d'un phasage. La première tranche regroupe les secteurs 1 et 2 qui concernent l'avenue de Limoges et la rue Lafay pour un montant total de 839 220 € HT.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette première tranche au titre de la DETR 2025, et de solliciter un montant de subvention à hauteur de 40 % soit 335 688 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

AMÉNAGEMENT DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Le projet d'aménagement comportant un volet renaturation et adaptation au changement climatique important, il est susceptible d'être éligible aux subventions du Fonds Vert. La plateforme de dépôt ainsi que les nouveaux cahiers

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

d'accompagnement seront disponibles en janvier. Il est proposé de solliciter une demande de subvention dès que ce sera possible.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GRVC : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX 2025

Une consultation a été lancée pour les travaux sur les voies communales du programme 2025. La consultation portait sur deux lots : les travaux sur chaussées et les travaux sur dépendances. La commission voirie a étudié les offres analysées par l'ATEC.

Pour les travaux sur chaussées 2 entreprises ont candidaté. L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIJASSOU TP pour un montant de 48 160 € HT, qui se décompose en 1 tranche ferme pour 29 710 € et 1 tranche optionnelle pour 18 450 € HT.

Pour les travaux sur dépendances 3 entreprises ont candidaté. L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SARL MARECCHIA pour un montant de 3 730.58 € HT.

Madame la Maire propose de retenir ces deux offres.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

SIAEP DES ALLOIS – MODIFICATION DES STATUTS

Présentation des statuts du SIAEP des Allois qui ont été entérinés lors du comité syndical du 7 octobre 2024.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS ET PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit une participation obligatoire des collectivités territoriales au financement des garanties de prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025.

Les collectivités doivent donc conclure une convention de participation pour leurs agents. Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont fixées par le Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial.

Après étude comparative des contrats proposés par la MNT dans le cadre du groupement de commande du centre de gestion et par Groupama, il est proposé de mettre en place un contrat collectif prévoyance à affiliation facultative à la date d'effet du 01/01/2025 auprès de GROUPAMA, et de fixer le montant de la participation financière à 50% par mois et par agent.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

Dans le cadre de sa feuille de route « SYDED 2035 », le SYDED souhaite créer un label économie circulaire dans une dynamique de territoire, déclinable selon différentes cibles et actions, dont un label applicable aux communes dans la continuité de la démarche d'éco-exemplarité. Une phase test va se dérouler en 2025, avec une commune choisie dans chaque EPCI adhérente au SYDED. La commune de Saint-Paul, déjà fortement investie dans la démarche d'éco-exemplarité, a été sollicitée pour cette phase test.

M. Julien DEMNET est désigné élu référent, et Mme Marie DURAND agent technique référent auprès du SYDED. La commune confirme son engagement dans la phase test de labellisation économie circulaire pour laquelle elle bénéficiera d'un accompagnement du SYDED pour réaliser un état des lieux et définir des actions qui seront mises en œuvre dans la perspective d'une labellisation fin 2025.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ *Vente du Chemin d'Allier finalisée chez le notaire*
- ✦ *Plantation d'une haie fruitière derrière les logements de l'ODHAC*
- ✦ *Élection du nouveau Conseil Municipal des Enfants : présentation du calendrier des réunions*
- ✦ *La commune est lauréate d'un appel à projets national pour la stérilisation des chats errants. Grâce à la dotation associée, nous allons pouvoir lancer une nouvelle campagne en début d'année.*
- ✦ *Noël à l'école le vendredi 20 décembre : Passage du Père Noël dans les classes le matin avec les livres offerts par la commune, repas à midi avec la participation de 4 élus, fête organisée par la Marelle à 19h30 à la salle des Fêtes*
- ✦ *Cérémonie des vœux le samedi 25 janvier à 18h30 et repas des aînés le dimanche 26 à midi*



Travaux

Voirie

Pour l'année 2025, le programme de voirie se décomposera en deux phases.

Une première consistera à réaliser le curage des fossés et faire des saignées sur les accotements pour évacuer les eaux pluviales de la chaussée. Les routes concernées par cette intervention sont l'impasse d'Arfeuille, la rue d'Artrat et la route du Creu Rivailhon. Ces travaux génèrent une grande quantité de terre. Les personnes intéressées pour remblayer ou remodeler un terrain peuvent contacter la mairie. Il faut qu'un camion puisse accéder et sortir du lieu de déchargement.

La deuxième phase fera l'objet de travaux de réparation de revêtement de chaussée. Les travaux vont essentiellement se décomposer en reprofilage de chaussée (enrobé à froid) et réalisation de point à temps (enduit localisé). Ils seront décomposés en deux tranches :

Une tranche ferme qui sera réalisée en 2025 et qui comprendra l'impasse des Mûres et l'impasse des Framboisiers à Arfeuille, la route des Bessades et une purge de chaussée route du Népoulaud.

Cette tranche comprendra également le renforcement [reprise structure et revêtement] du chemin des Prés à Arfeuille, qui a beaucoup souffert du passage répété d'engins lourds.

Une tranche optionnelle pourra être réalisée en 2025 si le budget communal le permet (accord de subventions notamment...) ; dans le cas contraire, ces travaux pourront être reportés en 2026.

Elle concernera, pour des réparations localisées, la rue d'Artrat, l'impasse de Trentalaud, la route de Beaumont, la route du Creu Rivailhon.



Aménagement du bourg

Le travail sur l'aménagement du bourg se poursuit. Plusieurs réunions se sont tenues (balades sur le terrain, réunion avec les gestionnaires des réseaux...) afin de définir les enjeux de chaque secteur. L'aménagement doit prendre en compte la sécurité de tous les usagers (réduction de la vitesse des véhicules, réglementation du stationnement, priorisation des cheminements doux...), un meilleur traitement des eaux pluviales par la désimperméabilisation des sols, l'amélioration du cadre de vie par une renaturation des espaces ... 12 secteurs d'intervention ont été définis, pour lesquels il a fallu établir un phasage de réalisation. La première tranche de travaux concernera les secteurs 1 et 2 : avenue de Limoges et rue Lafay. Les paysagistes du bureau d'études ont pu présenter au mois de décembre un avant-projet sur lequel ont été déposées les demandes de subvention auprès de l'État et du Conseil Départemental.



Accessibilité salle des fêtes

Même si le seuil était conforme aux normes d'accessibilité, le petit décroché pouvait représenter un obstacle au passage des fauteuils. Un chanfrein en béton a été réalisé en régie sur le seuil de la salle des fêtes, pour permettre une accessibilité totale.



Chutes d'arbres

Les coups de vent de fin d'année ont nécessité différentes interventions des services communaux pour des chutes d'arbres de gabarits parfois impressionnants. Si les tempêtes sont communes en cette saison, les sols particulièrement humides de l'année 2024, associés à une chute des feuilles tardive, ont aggravé les effets du vent sur des chênes parfois centenaires.



Des volumes imposants de bois ont dû être découpés et évacués des routes et chemins, avant une reprise de certains fossés effondrés. C'est toujours un travail assez complexe et dangereux, surtout lorsque la chute d'arbres est associée à celle de lignes électriques ou de communication.

Il est rappelé l'obligation pour les propriétaires de procéder à l'entretien des arbres situés en bord de voie et à proximité des réseaux (élagage, coupe des arbres présentant un risque de chute...).

Nettoyage sentier de randonnée



Nos chemins de randonnée ont été victimes eux aussi des intempéries, et là aussi les services techniques ont dû intervenir à plusieurs reprises.

La chute d'un gros chêne a retardé le balisage de la nouvelle Boucle de Beaumont. Celui-ci pourra être effectué dès que la clôture aura été refaite avec le riverain.

Jardins partagés

L'aménagement de l'espace situé derrière les logements de l'ODHAC, rue des Erables, commence à se dessiner avec la plantation d'une haie fruitière, qui souligne le tracé du chemin piéton reliant l'avenue de Limoges à la rue des Ecoles : si le départ du cheminement est bien visible au niveau de la supérette, il n'était pas évident ensuite. La plantation d'une trentaine d'arbres et arbustes fruitiers matérialise le cheminement, tout en laissant de larges passages vers les futurs aménagements de jardin partagé, sur lesquels avaient travaillé au printemps un groupe d'étudiants en licence professionnelle du lycée des Vaseix. Le travail a été confié à Mickaël Guez, de la Pépinière à fruits, de Saint-Bazile, qui a fait le choix d'un mix de fruitiers locaux (groseilles, cassis, figuiers...) et d'autres (oliviers, feijoas...) qui anticipent le changement climatique. D'ici deux/trois ans, les passants pourront commencer à picorer les premiers fruits.



Conseil Municipal des Enfants



Les élections pour le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants se sont déroulées le jeudi 28 novembre : tous les enfants à partir du CE1 ont voté. Pouvaient être candidats les enfants habitant Saint-Paul et scolarisés en CM1 et CM2. Cinq candidats se sont présentés, ils ont été élus et siégeront aux côtés des élus du précédent conseil qui souhaitent continuer.

L'installation du CME s'est faite le samedi 7 décembre, en la présence des parents. Mme la Maire félicitait les jeunes élus pour leur engagement à vouloir participer à la vie de la commune, en apprenant à travailler ensemble, dans le respect et l'écoute des autres, afin de faire des propositions, de construire des projets et de travailler aux côtés des adultes du conseil municipal. Elle remettait ensuite à chacun d'eux le petit livret "A la découverte de la commune", pour mieux appréhender le fonctionnement d'une commune. Chacun d'eux recevait ensuite son écharpe tricolore, qu'il sera invité à porter lors de toutes les cérémonies.

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira un samedi matin par mois.

La gestion forestière :

Quelles sont les obligations en forêt privée ?

On considère souvent la forêt comme le dernier espace de liberté, or il faut savoir que la gestion forestière est très encadrée, en premier lieu par le code forestier mais également par les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

En effet, la politique forestière relève de l'Etat, et de nombreux textes la mettent en musique : il n'est heureusement pas possible pour le propriétaire forestier (public ou privé) de faire ce que bon lui semble chez lui...

Voici donc quelques éléments pour mieux comprendre le contexte réglementaire de la gestion forestière privée :

- Les documents de gestion (Plans Simple de Gestion), sont obligatoires pour toute surface forestière supérieure à 20 ha (on comptabilise les blocs supérieurs à 4 ha). Ce document décrit la forêt, les coupes et travaux qui vont être réalisés, les moyens mis en œuvre pour protéger l'environnement, les aspects cynégétiques (liés à la chasse) et de défense contre les incendies.

Ce document est établi pour une durée de 10 à 20 ans. Il est instruit et agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (Etablissement public chargé de l'information et de la formation des propriétaires forestiers privés).

- Il existe également des documents de gestion plus simples et volontaires, qui permettent également de planifier sa gestion pour au moins 10 ans sans restriction de surface : le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et le règlement type de gestion (RTG).

Si le propriétaire dispose de l'un de ces documents, il peut réaliser les travaux et les coupes qu'il a programmés sans autorisation complémentaire. En revanche, s'il change son programme en cours de route, il doit modifier son document ou demander une autorisation spécifique.

Si le propriétaire ne dispose pas de ce type de document, il doit respecter les obligations suivantes :

- Les coupes de plus de 4 ha enlevant plus de la moitié des arbres de la futaie (arbres issus de graines donc ne concernant pas les taillis dont les brins sont issus de rejet de souche) sont soumises à autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires.
- Toute coupe rase de plus de 1 hectare, dans un massif boisé de plus de 4 hectares, doit être suivie d'une reconstitution (par plantation ou régénération naturelle) dans les 5 ans.
- Pour les communes disposant d'un document d'urbanisme, il est possible de protéger certaines forêts en les classant au titre des Espaces Boisés Classés (EBC). Il faut réserver ce classement aux zones particulièrement sensibles aux défrichements (pression liée à l'urbanisation notamment). Dans les EBC, toute coupe d'arbre est soumise à déclaration préalable en mairie (le PSG, le CBPS et le RTG sont dispensés de cette formalité).

Enfin, quelle que soit la forêt, les réglementations liées à l'environnement et au patrimoine s'appliquent : respect des espèces protégées, sites classés, périmètre de protection de monuments historiques, arrêté de protection de biotope, habitats d'intérêt communautaire de la Directive Natura 2000... Pour y voir plus clair n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Pour toute information ou diagnostic forestier, le PETR Monts et Barrages met à disposition une animation forestière sur le territoire. N'hésitez pas à demander une visite-conseil (gratuite) à Ines Mazalaigue, technicienne forestière au Centre National de la Propriété Forestière.

Coordonnées :

Ines.mazalaigue@cnpf.fr

Tél. : 06 59 34 15 19 ou 05 55 69 57 60

Recensement

Le recensement de la population des communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les 5 ans. Le recensement se déroulera dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2025. C'est une opération importante, car elle permet de déterminer la population globale de la commune, dont découle la participation de l'État au budget communal. **Il est rappelé que la réponse au questionnaire de recensement est obligatoire (loi du 7 juin 1951).** En contrepartie de cette obligation, l'INSEE assure la confidentialité des informations, qui ne sont retransmises ni au fisc, ni à un quelconque organisme.



Trois agents recenseurs ont été recrutés par la commune : il s'agit de M. Enzo Domeneghetty, et de Mmes Jessica DEBRAY et Odile JANICOT. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

RIS



Le Relais Infos Services est devenu le 1^{er} septembre 2024 : le Relais d'Insertion Solidaire, un nom qui incarne pleinement sa mission : être l'acteur clé du droit à l'emploi sur le territoire Monts et Barrages, notamment au travers de l'animation de ce dernier et de son chantier d'insertion.

- Le chantier d'insertion emploie tous les mois entre 12 et 15 personnes en parcours. Il accueille des personnes en situation de précarité et/ou rencontrant des difficultés à s'insérer dans l'emploi (personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, personnes de moins de 26 ans, + 55 ans...). L'objectif du chantier est de proposer un accompagnement social et professionnel afin de travailler sur le projet de vie du salarié et lever les freins à l'emploi (démarche de recherche d'emploi, stages en milieu professionnel, mise à jour des démarches administratives et financières...). En parallèle de cet accompagnement, les salariés travaillent sur une des deux activités support : l'entretien de l'environnement (ouverture, entretien et balisage des chemins de randonnée, pose et entretien de clôtures, nettoyage manuel des bourgs et cimetières, entretiens des cours d'eau...) et le bâtiment (peinture, pose de placo, maçonnerie, petite menuiserie, entretien et réparation de sépultures...). En 2024, le chantier a accompagné 24 personnes en parcours, ce qui représente 15 652 heures d'insertion ; 421 journées de travaux ont été réalisées et 7 personnes sont sorties sur une solution d'emploi ou de formation.

- L'animation du droit à l'emploi : Depuis 2018, le Relais d'Insertion Solidaire a porté la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) sur le territoire de Monts et Barrages, devenant ainsi un acteur clé dans l'animation du droit à l'emploi. Si

cette première phase de travail de quatre ans et demi a permis l'ouverture de l'entreprise à but d'emploi Noblatout sur la communauté de communes de Noblat, elle a aussi révélé la nécessité d'une véritable animation territoriale. Fort de cette expérience, le RIS se positionne comme animateur du droit à l'emploi sur l'ensemble du Pays Monts et Barrages. Autour de ce projet, élus, entreprises, structures d'insertion, partenaires sociaux et personnes privées durablement d'emploi se rassemblent pour co-construire des solutions inclusives adaptées aux besoins locaux. Depuis le lancement de l'initiative TZCLD, plus de 200 personnes durablement privées d'emploi ont été informées, et pour certaines, accompagnées dans leur parcours de sortie de la privation d'emploi. En 2024, la Journée du droit à l'emploi, événement phare de l'année, a proposé un job dating, une rencontre Ess'presso et une conférence de Patrick Valentin, tous organisés dans le cadre de l'initiative TZCLD. Le RIS ambitionne de renforcer cette dynamique en 2025, en consolidant la gouvernance territoriale et en créant de nouvelles solutions d'emploi pour les territoires.

Pour que 2025 soit tout aussi riche, nous invitons les habitants, les entreprises et les partenaires locaux à continuer de soutenir nos projets. Vous pouvez vous impliquer en devenant adhérent ou en participant à nos événements à venir.

Pour tout renseignement : intégration du chantier d'insertion, animation du « droit à l'emploi », besoins en travaux (entretien de l'environnement et/ou second œuvre), devenir adhérent(e) de l'association : Tél. : **05 55 56 38 23** (lundi-jeudi : 8H30-12H30 et 13H30-17H30 ; vendredi : 9h-12)
Mail : accueil.ris87@gmail.com

NOBLATOUT : c'est parti !



La création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sur le territoire de la communauté de communes de Noblat s'inscrit dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Initiée en 2019 sur le territoire, cette expérimentation est nationale, et déjà près de 80 Entreprises à But d'Emploi fonctionnent en France.

Première et seule Entreprise à But d'Emploi en Limousin, Noblatout a été inaugurée le 18 septembre dernier à la Salle des Fêtes de Saint-Léonard.

Noblatout tient à remercier chaleureusement la Ville de Saint-Léonard de Noblat, la communauté de communes de Noblat, les communes de la ComCom, le Département de la Haute-Vienne, la Région Nouvelle Aquitaine, pour leurs soutiens et leurs contributions indispensables à la naissance du projet.

Une **Entreprise à But d'Emploi** vise à lutter contre le chômage de longue durée en développant des initiatives qui permettent aux personnes privées d'emploi de s'engager dans un projet qui leur correspond, en apportant leurs compétences et leurs expériences. Il s'agit d'apporter des services nouveaux qui répondent aux besoins des habitants, des entreprises, des collectivités locales, qui ne sont pas couverts sur le territoire.

Aucune concurrence avec les entreprises existantes car les services de Noblatout viennent en complémentarité du tissu économique local existant. Pour ce faire, un comité composé des techniciens et d'entreprises locales est chargé de valider chaque activité.

Le développement durable est au cœur du projet, en favorisant le réemploi de matières **Bois et Tissus**. Nous lançons d'ailleurs **un appel aux DONS** !

Si vous avez des tissus, draps, pelotes de laine ou mercerie en bon état qui dorment dans un placard ! Ou, chevrons, tasseaux, palettes... tout se transforme !

Apportez-les-nous, s'il vous plaît, ils trouveront une nouvelle vie dans les créations de Noblatout.

Au 1^{er} octobre, l'EBE Noblatout compte déjà 8 salariés, en CDI à temps choisi ; ses bureaux sont provisoirement installés à l'Annexe Mairie de Saint-Léonard. Outre les prestations de services aux entreprises et collectivités, un Pôle Bois et Couture voit le jour. D'autres services et activités sont en cours de lancement, avec formation des salariés au préalable.

PARTICULIERS :

TOUT ce que vous ne POUVEZ pas faire
TOUT ce que vous ne TROUVEZ pas à faire faire

ENTREPRISES : (en cas de recrutement infructueux)

TOUT ce qui n'est pas (assez) RENTABLE pour vous
TOUT ce qui n'est pas votre ACTIVITÉ principale / votre cœur de métier

Gagnez du temps : Appelez-nous ! Nous étudierons votre demande.

06 98 70 80 37 ou direction.ebenoblat@gmail.com

PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI

Ce projet vous intéresse ? Pour rejoindre Noblatout, il est obligatoire de passer par le Comité Local pour l'Emploi (CLE). Ce comité doit étudier toutes les candidatures et accompagner les volontaires pour trouver la meilleure solution de sortie de la privation d'emploi en fonction de vos compétences et des besoins ou opportunités du territoire. Deux critères simples pour bénéficier de l'accompagnement du CLE : se considérer comme privé d'emploi depuis au moins 1 an, et résider sur le territoire de la communauté de communes de Noblat depuis au moins 6 mois.

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) étudie les souhaits des volontaires et propose un parcours adapté aux opportunités du territoire.

Constitué d'élus, d'associations, d'employeurs, il est garant du bon fonctionnement du projet Noblatout et de la complémentarité des emplois proposés, dans un souci de non-concurrence avec les entreprises présentes sur la communauté de communes de Noblat.

Vous correspondez aux critères ?

Contactez le Comité Local pour l'Emploi dès maintenant : objectifdroitemploiMB@gmail.com



Environnement :

Mieux gérer ses déchets

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte est réalisée par les services de la communauté de communes. Elle a lieu le lundi ou le mardi selon les secteurs de la commune. **Les ordures ménagères doivent être en sacs**, déposés dans les bacs de collecte. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les déchets alimentaires ne doivent plus être présents dans les ordures ménagères.

La communauté de communes mène actuellement une étude d'optimisation de la collecte, avec en premier lieu une réorganisation des tournées.

DÉCHÈTERIES

Un nouveau livret comportant toutes les informations pratiques des déchèteries du SYDED, de la demande de badge aux filières, en passant par les consignes à respecter, est consultable sur le site du SYDED. Vous y trouverez aussi le formulaire de renouvellement en cas de perte de votre badge Recypart. <http://www.syded87.org/fr>

DÉCHETS VERTS

Depuis le 1^{er} janvier, les apports de végétaux en déchèterie sont limités à 10 passages ou 5 m³ par an. En 2025, le SYDED continue d'accompagner les usagers pour le compostage de leurs biodéchets et le broyage de leurs végétaux de jardin.

COMPOSTAGE

Des formations gratuites d'environ 1h30 sont organisées sur le compostage et le jardinage naturel (broyage, paillage, mulching, haie sèche, etc). Un composteur en plastique 340 litres et un seau de cuisine sont offerts à chaque foyer participant (dans la limite des stocks prévus).

Inscriptions auprès du service Prévention au 05 55 12 62 32 (un justificatif de domicile sera demandé).

Cette année, sur la communauté de communes de Noblat, les formations auront lieu à Saint-Léonard de Noblat le samedi 24 mai.

Sont également proposés à la vente deux modèles de composteurs en plastique ainsi qu'un aérateur de compost. Le SYDED prend en charge 50% du coût du matériel. Le matériel est à récupérer auprès du SYDED à Panazol après 15 minutes d'explications sur les bases du compostage.

Toutes les dates et lieux de formation ainsi que le formulaire de commande de matériel sont accessibles ici : <https://www.syded87.org/fr/commander-un-composteur>

BROYAGE

Le SYDED subventionne les particuliers pour l'achat ou la location de broyeur :

- Achat individuel : aide à hauteur de 30% du prix d'achat (plafond = 100€).
- Achat mutualisé (3 foyers minimum) : aide à hauteur de 50% du prix d'achat (plafond = 600€).
- Location : aide à hauteur de 100% du prix de la location (plafond = 300€, sous forme d'un forfait annuel utilisable en plusieurs fois).

Les dossiers de demande de subvention sont à télécharger sur le site internet : <https://www.syded87.org/fr/composter-broyer>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service Prévention et Economie circulaire au 05 55 12 62 32.

ECOPOINTS

Attention à bien respecter les consignes de tri ! Les erreurs de tri coûtent cher.

LES ERREURS DE TRI EN FORTE HAUSSE EN 2024

Le Centre de Recyclage de Limoges Métropole, qui accueille les déchets collectés sur les écopoints du SYDED, constate une augmentation des erreurs de tri sur le territoire. De la simple méconnaissance des consignes de tri aux gestes d'incivilité, chaque erreur de tri augmente les coûts de traitement des déchets, ce qui se répercute directement sur les factures des usagers. De plus, cela conduit à l'incinération de matériaux qui pourraient être valorisés. Un doute ? Retrouvez les consignes de tri sur www.syded87.org ou l'application « aide du tri » de CITEO.

Des chiffres qui parlent

36 % d'erreurs de tri identifiées sur les emballages depuis le 1^{er} janvier 2024 (contre 34% en 2023)

10€/hab de coût induit (contre 9€/hab en 2023)

EN BREF

QUELS SONT LES BONS GESTES ?

- Respecter les consignes de tri indiquées sur les emballages.
- Ne pas imbriquer ses emballages mais les aplatir pour gagner de la place dans sa poubelle.
- Inutile de laver les emballages. Bien les vider et enlever les restes de nourriture qui peuvent gêner le processus de recyclage, est suffisant.
- Les déposer en vrac : pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de sortir les emballages de leur sac avant de les déposer dans les containers.
- Déposer les objets en déchèterie et les textiles en borne relais.

DES INCIVILITÉS QUI COÛTENT CHER...

De l'abandon d'un gobelet au jet d'un mégot jusqu'au dépôt sauvage de déchets plus volumineux voire odorants, beaucoup trop de citoyens considèrent encore la voie publique comme une poubelle.

Pour rappel, les cartons bruns ne vont pas dans l'écopoint, mais doivent être apportés à la déchèterie.

Plusieurs fois par semaine, les services techniques municipaux doivent gérer des dépôts sauvages au pied des écopoints. Ces incivilités sont un investissement supplémentaire pour la commune, qui doit mobiliser des agents pour accomplir cette opération (enlèvement, tri, transport à la déchetterie, nettoyage...).

La qualité de l'espace public est l'affaire de tous !



La Vie de la Commune

Passage du Tour du Limousin

La commune a une nouvelle fois accueilli le passage du Tour du Limousin cycliste. Le 13 août, Boisseuil était village de départ, et après quelques tours de pédale de mise en jambes, le départ réel de cette première étape se faisait sur la commune de Saint-Paul, au niveau du carrefour des routes de la Grande Gardelle et des Allois. C'est donc

groupé que le peloton est entré dans le bourg, sous les applaudissements des spectateurs ravis de la distribution un peu plus tôt de la caravane publicitaire.

Un grand merci aux signaleurs, qui répondent toujours présent pour assurer le bon déroulé et la sécurité de la course.



Pot d'accueil des nouveaux habitants

Comme chaque année, à la rentrée, la commune a accueilli ses nouveaux habitants lors d'un pot convivial, organisé à la salle des associations. Mme la Maire a présenté les projets en cours et à venir ainsi que les membres présents du conseil municipal. Les responsables des associations de la commune ont pu ensuite exposer leurs activités, qu'elles soient sportives, de loisir ou culturelles... Le dialogue et les échanges entre les participants se sont poursuivis autour d'un verre et d'un buffet préparé avec des produits locaux.

Installation d'une station sismologique temporaire

L'université de Grenoble a installé le 1^{er} octobre un sismographe sur le territoire de la commune. Le dispositif comprend un sismomètre qui capte les vibrations du sol, un numériseur qui prend des points de mesure à intervalles réguliers et une horloge qui date avec précisions les échantillons. Il fait partie du projet MACIV qui consiste à implanter un sismographe tous les 15 à 20 km depuis Lyon jusqu'en Charente, pour une durée de 2 ans.

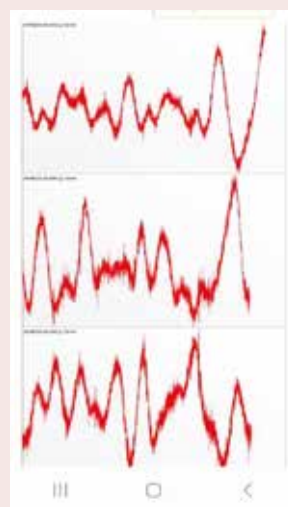
Ces nappes de capteurs multi-échelles amélioreront considérablement les capacités de détection des

événements sismiques du réseau permanent, et permettront d'élaborer une stratégie de surveillance de l'activité volcanique à long terme.

Cet ambitieux projet expérimental est mené par une équipe pluridisciplinaire de géophysiciens, géologues et volcanologues. Le projet MACIV fournira une base de données sismologiques unique qui sera exploitée pendant des années pour mieux comprendre le volcanisme intraplaque.



Les sismomètres sont très sensibles et enregistrent toutes sortes d'ondes, qui ne proviennent pas de séismes. C'est le « bruit de fond », qui n'est pas ressenti par les humains. Ces ondes sont émises par le trafic routier, les vagues en milieu côtier, la pluie, le vent, etc... Sur ce premier enregistrement effectué à Saint-Paul, on peut voir les ondes provoquées par le mouvement des vagues de la mer.



La Vie de la Commune

Installation de refuges à poissons dans le plan d'eau



La présence de cormorans cause des dégâts très importants sur les populations piscicoles. En partenariat avec l'AAPPMA, les techniciens de la Fédération Départementale de Pêche ont immergé début octobre trois récifs dans le plan d'eau, destinés à créer des zones de refuges pour contrer la prédation de ces oiseaux. Ces récifs sont des blocs confectionnés en palettes de bois non traité, lestés avec des parpaings, dans lesquels sont fixées des branches de genêt, afin d'en renforcer l'attractivité et d'offrir un support de ponte supplémentaire aux espèces qui déposent leurs œufs dans la végétation (brochets, gardons...).



Octobre rose

Pour la première fois cette année, Saint-Paul s'est mobilisé pour octobre rose, le mois de la sensibilisation au cancer du sein. Des décors de parapluies roses ont été installés par les agents communaux en plusieurs points du bourg.

Des associations sportives de la commune ont organisé une journée pour informer et récolter des fonds pour la recherche contre le cancer. Plus de 80 personnes ont participé aux activités proposées : rando VTT, parcours fit, course à pied et randonnée pédestre. Deux bénévoles de la Ligue contre le Cancer ont tenu un stand d'information et de vente d'objets, enrichi par des créations du Patch Paulois. A la fin de la journée, la somme de 715 € a été reversée à la Ligue contre le cancer.



Vide ta chambre

La Marelle a organisé son premier Vide ta chambre le dimanche 6 octobre. Les nombreux visiteurs ont pu chiner vêtements, jeux et jouets... sur les stands installés dans la salle des fêtes. Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses ! Le stand de restauration a été également très apprécié par tous les participants à Octobre Rose.



À la fin de la journée, plusieurs généreux participants ont fait don de leurs invendus au Relais Bébé des Restos du Cœur et au Secours Populaire. Une belle réussite pour cette première !

Graines au vent



C'est en 2021 que la commune organisait sa première fête de la nature et du jardinage naturel, autour de l'inauguration de la grainothèque. La 4^{ème} édition de Graines au Vent s'est déroulée du 11 au 13 octobre sous un franc soleil. Merci à Sonia pour l'animation de la balade botanique, à Isabelle pour la causerie sur la dispersion des graines, Isabelle, Mathieu et Aurélien pour la sortie champignons avec l'école. Merci aussi aux bénévoles de l'AAPPMA et de la Fédération de pêche pour leur stand et l'initiation à la pêche au plan d'eau, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé au marché le dimanche. Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu échanger plantes et graines, profiter des diverses expositions, admirer les épouvantails présentés au concours... En attendant la prochaine édition, la grainothèque est accessible à l'agence postale/bibliothèque aux horaires d'ouverture.



Atelier Décors de Noël

Comme tous les ans, les décorations des sapins de Noël du bourg ont été préparées lors d'un atelier ouvert à tous à la salle des fêtes.

Petits et grands ont échangé idées et matériaux, pour réaliser des décorations en éléments naturels ou en matériaux de récupération.

A noter que cette année, aux côtés des traditionnels sapins verts, la commune a choisi d'installer des sapins en bois réalisés en palettes recyclées par l'EBE Noblatout.



Téléthon

Les associations de Saint-Paul et la municipalité avaient prévu cette année encore de nombreuses animations pour le week-end du Téléthon : Théâtre le vendredi avec La Cie du Roseau et la pièce *Picrate Les Thermes*, séquences sportives et musicales le samedi, avec une course autour du plan d'eau, une initiation au kick boxing et une audition des guitaristes de l'école de musique. Beau succès du stand restauration avec gâteaux et cakes salés et sucrés, une pyramide de crêpes, des litres de vin chaud et des miches de pain cuites au four à bois. Le dimanche matin, l'atelier "binettes et sécateurs" a mobilisé des volontaires pour nettoyer et planter des arbustes au lavoir de Beaumont. La randonnée du dimanche après-midi a rassemblé 50 participants, dont un à quatre pattes appartenant à l'association Saint-Paul Ânes. Tout au long du week-end, les ventes de livres, CD, et ouvrages des Patcheuses ainsi que la tombola ont bien alimenté la cagnotte. Les organisateurs remercient toutes celles et ceux qui se sont investis tout au long de ce week-end de solidarité, qui a permis de récolter 2 800 € pour la recherche contre les maladies rares.



Fête de Noël

Pour fêter Noël et l'arrivée des vacances, la Marelle a organisé le 20 décembre sa traditionnelle fête de Noël. Une nouvelle formule cette année, qui a ravi petits et grands : pas de spectacle, mais des ateliers pour les petits (et les plus grands !) : décoration de gâteaux, sculpture de ballons, stand photo, maquillage... qui n'ont pas désempé.



Le concours du plus moche pull de Noël a vu un défilé festif de concurrent(e)s rivalisant d'imagination et d'extravagance, et le jury a eu fort à faire pour les départager.



Tout au long de la soirée, on a pu savourer soupe, croziflette, crêpes et autres gourmandises, avant de faire la fête sur la piste de danse.

Le Père Noël, très attendu par les enfants, n'a pas manqué le rendez-vous !

Du changement pour Jeux et papotages

A l'après-midi Jeux et Papotages, on vient pour... papoter, ou jouer, ou les deux ! On peut venir aussi tricoter, crocheter...

On peut venir pour jouer au scrabble, à la belote... Des jeux de société sont mis à disposition en libre accès, on peut apporter les siens... l'idée est de passer un moment convivial, de retrouver des habitués ou de faire de nouvelles connaissances. Toutes les suggestions sont les bienvenues !

En septembre, l'après-midi a aussi été musical, avec la venue de Jean-Louis Tingaud et son harmonica.



Attention ! Jeux et Papotages change de jour. Les réunions se feront maintenant le **2^{ème} lundi du mois**, à la salle des associations, toujours à partir de 15h. Les prochaines rencontres auront lieu les 13 janvier (galette), 10 février (crêpes), 10 mars, 14 avril et le 12 mai.

Ateliers d'animation pour les seniors

Vous avez 60 ans et plus ? L'ADPAD (Aide aux personnes à domicile), vous invite à vous divertir en participant à des ateliers d'animation les mercredis après-midi à la salle des associations.

Possibilité de transport depuis votre domicile (aller-retour).

Ces ateliers se déroulent les mercredis, de 14h30 à 17 heures.

Ils sont encadrés par une animatrice de l'ADPAD (Aide aux personnes à domicile), avec parfois des intervenants spécialisés.

Ces activités ont pour objectifs de permettre aux personnes de passer des moments de détente, de conserver le lien social et prévenir la perte d'autonomie.

Les thèmes sont très variés : cuisine, jeux de société et de mémoire, jardinage, bien-être corporel, familiarisation aux nouvelles technologies...

Ces ateliers sont réservés aux personnes de plus de 60 ans.

Contact : Nathalie CIBERT au **05 55 10 06 37** ou **06 33 87 92 04** <http://www.adpad87.fr/>



Ateliers mémoire



ATELIER MEMOIRE SAINT PAUL

Avec le PEPS - Programme d'Education et de Promotion de la Santé « EUREKA », venez comprendre et stimuler votre mémoire pour l'entretenir au quotidien !



L'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) a été créé en 2007 à l'initiative de la MSA. Cette association a pour objectif de proposer des actions de promotion et de prévention de la santé à destination des seniors sur son territoire ainsi que de renforcer, maintenir et stimuler les liens sociaux, particulièrement en zone rurale.

Elle propose des ateliers mémoires à Saint-Paul. Les ateliers mémoire PEPS EURÊKA (Programme d'Education et de Promotion Santé) s'adressent à toute personne à partir de 55 ans.

Le programme se déroule sur 10 séances à la salle des associations, avec un groupe d'une dizaine de personnes. Les ateliers sont gratuits, il est obligatoire de s'inscrire au préalable, au **05 55 49 85 57**.

Commémoration



11 novembre

Permanences Gendarmerie

Gendarmerie
nationale

Depuis novembre 2024, la brigade mobile de la gendarmerie inaugurée le 16 mars et basée à Boisseuil, a pour nouvelle mission d'investir des petites communes du département. Chaque semaine, leur camion parcourt les dix communes de leur zone de compétence, pour tenir une permanence pour « aller vers » la population. La brigade est présente à Saint-Paul les mercredis des semaines paires, de 14h15 à 17h30. Pour le 1^{er} trimestre, les permanences se tiennent à la mairie les 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars, et 2, 16 et 30 avril.

Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants

Lauréats d'un appel à projet national pour la stérilisation des chats errants en milieu rural, nous allons pouvoir renouveler à une plus grande échelle les précédentes actions déjà effectuées sur notre commune.

Pour rappel, une chatte non stérilisée, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an, soit environ 16 chatons par an, et 150 chatons durant toute sa vie.

Les chats errants ne sont ni identifiés, ni vaccinés, ni stérilisés. Leur reproduction n'étant pas contrôlée, leur nombre augmente rapidement jusqu'à la surpopulation, principale cause de leur rejet.

Souvent maltraités, ces chats sont fréquemment abattus, capturés, ou mis en fourrière avant d'être euthanasiés. D'autres meurent de maladies liées au trop grand nombre de chats sur le même territoire, source d'épidémies.

La stérilisation est le seul procédé permettant sur le long terme de réguler la prolifération et d'éviter des souffrances inutiles aux chats errants. Une fois stérilisés, les chats sont relâchés à l'endroit où ils ont été attrapés. Ils deviennent des chats dits « libres », et remplissent une fonction sanitaire en chassant rats, souris...

La municipalité a donc décidé de mener une nouvelle campagne pour contenir la prolifération des chats errants tout en protégeant les chats « libres ».

Pour mener à bien cette nouvelle campagne de stérilisation, nous avons besoin de vous :

- Dans un premier temps, pour le repérage et la signalisation des chats errants dans votre environnement.
- Et pour les personnes volontaires, dans un deuxième temps, pour une aide à la démarche globale de capture, de stérilisation et de suivi des chats dits « libres ».

Afin de faciliter cette nouvelle campagne de stérilisation, vous trouverez un questionnaire sur le site internet de la commune. Nous vous remercions de bien vouloir le compléter avant le 8 février 2025. Vous pouvez également contacter la mairie.

Le repérage est l'affaire de tous et plus vous serez nombreux à nous signaler les chats errants, plus cette action sera efficace.

Les personnes volontaires pour un appui à notre démarche seront contactées pour coordonner nos actions et faciliter la réussite de ce projet.

Prolifération exponentielle des chats



SOURCE : LASPA.FR

LYNFOGRAPHIE, C. TÊCHE

Nous comptons sur vous et sur votre implication !

Le Bulletin de Saint-Paul N°76

Du côté de l'école

Une rentrée sous le soleil

110 élèves ont été accueillis le lundi 2 septembre, avec une équipe pédagogique inchangée : 25 élèves en Petite et Moyenne Sections avec Mme MARTIN, 21 en GS avec Mme TARNEAUD, 15 en CP avec Mme BRISSARD, 22 en CE avec M. MARTIN et 27 en CM avec M. PUSSET. L'équipe des agents communaux n'a pas changé non plus.

Après un vote unanime du Conseil d'Ecole et du Conseil Municipal, l'école continue à fonctionner sur 4 jours et demi, de 9h à 12h et de 13h45 à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 9h à 12h le mercredi.



ÉVALUATION D'ÉCOLE

Une démarche d'évaluation des écoles a été initiée depuis quelques années. L'école de Saint-Paul est concernée cette année. Cette démarche a pour but de faire émerger les points caractéristiques de l'école, et sera un support pour la construction du nouveau projet d'école en 2025/2026. Les familles, les élèves et les personnels de l'école sont associés à la démarche par le biais de questionnaires et de rencontres avec l'équipe d'évaluateurs.



CONCERTS JMF

Les élèves de l'école participent 3 fois par an à un spectacle des Jeunesses Musicales de France. La commune met gracieusement la salle des fêtes à disposition de la délégation des JMF, qui accueille à chaque concert environ 250 élèves des écoles du secteur. Le premier spectacle de la saison "Tiger Rodéo", a eu lieu le 18 novembre.

ATELIERS PÉRISCOLAIRES



Des ateliers périscolaires sont proposés à tous les enfants, le soir après la classe. Ils sont variés, avec des bénévoles de nos associations et des intervenants qualifiés dans des domaines divers : travail du cuir, patchwork, cirque, éveil corporel, randonnée, jeux de société, activités manuelles, peinture.... Des études surveil-

lées sont proposées aux élèves à partir du CP deux soirs par semaine. Les ateliers sont gratuits pour les familles, malgré l'arrêt du versement du fonds de soutien par l'Etat.



Les associations

Toutes les associations de la commune ont été sollicitées pour faire paraître un article dans ce bulletin. Nous publions ici les articles tels qu'ils nous ont été transmis.

ACCA

La chasse c'est une tradition ancestrale qui résonne au cœur de la nature, où chaque pas relève la grandeur et la fragilité de notre monde sauvage. L'avenir de la chasse, vous le savez, est en suspens, menacé par les pressions croissantes de la société moderne, notre devoir est de le préserver.

La chasse est bien plus qu'une simple activité, c'est une communion avec la nature, c'est une façon en outre de se reconnecter avec nos instincts les plus profonds et de renouer avec notre héritage sauvage en protégeant nos territoires de chasse et en pratiquant une chasse responsable. Protégeons-la avec amour et respect.

Nos manifestations 2024, Chasse et Campagne en fête et notre concours de belote ont rencontrés un très beau succès, la réussite ne se quantifie pas qu'au bilan financier. Savoir fédérer autour d'une passion, faire des traditions qui sont notre identité, donner une âme à notre village ; ici se trouve la vraie réussite de l'ACCA de Saint-Paul. Un tel succès ne peut se faire sans les éléments moteurs, le savoir-faire et l'investissement de chacun. Merci à nos chers bénévoles et nous espérons faire fructifier nos prochaines manifestations 2025. Longue vie à notre ACCA.

Pour finir les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2025.

Le Président, Henry VINCENT



À Fleur de Pierre

Cette année, notre association a participé à la fête de l'âne avec la cuisson et la vente de boules de pain ; nous avons offert le casse-croûte aux valeureux participants de la randonnée.

Le vide-grenier du 20 juillet nous a permis de passer

une belle journée sous le soleil avec un bon retour des exposants et des bénévoles.

De plus, cette année nous avons participé au téléthon pour mener une action de nettoyage et de plantation au lavoir de Beaumont.

MERCI à tous... et à l'année prochaine !



Saint-Paul Running

Pour cette deuxième année, nous avons participé à plusieurs manifestations en proposant une course solidaire pour Octobre Rose et le Téléthon.

Nous avons aussi représenté l'association Saint-Paul Running dans diverses courses régionales, mais aussi dans d'autres départements (Tours, Côtes d'Armor) et dernièrement Cognac.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre le mercredi soir à partir de 18h30 et le dimanche matin à partir de 9h30 au stade de foot.

Le Président : Éric GUITARD **06 24 16 30 61**

Les associations

AAPPMA SOCIÉTÉ DE PÊCHE

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « La Roselle » a son siège à Saint-Paul.

Créée en 1931, son champ d'intervention concerne la Roselle et ses affluents sur les communes de Saint-Paul, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Bonnet-Briance, Eyjeaux.

Les 50 AAPPMA de la Haute Vienne sont regroupées au sein de la Fédération Départementale. Les AAPMA sont des associations agréées par le Ministère de l'Environnement et investies de missions de service public ; elles ont la compétence dans trois domaines :

LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE :

Les APPMA peuvent intervenir en cas de pollution ou atteintes aux milieux aquatiques, elles interviennent dans l'entretien des cours d'eau en concertation avec les syndicats de rivière, se réservant plus particulièrement les petits chevelus. C'est ainsi qu'après la remise en état de la Roselle par le Syndicat La Vienne moyenne, l'AAPPMA a fait procéder à la remise en état de l'Anguienne, affluent de la Roselle. Les adhérents participent régulièrement à des petits chantiers (enlèvement d'embâcles, nettoyage de berges, décolmatage de frayères...).

LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE :

Le tourisme halieutique prend de plus en plus de place dans l'économie touristique des départements, et à ce titre la Haute-Vienne bénéficie d'un réel potentiel. Localement les cours d'eau sont en première catégorie piscicole et le poisson roi reste évidemment la truite Fario. Le plan d'eau de Saint-Paul quant à lui bénéficie d'un statut de « pisciculture à valorisation touristique » permettant ainsi d'être empoissonné avec la plupart des espèces (carpes, tanches, gardons, brochets, perches...).



L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT :

C'est la compétence la plus récente qui permet à l'AAPPMA d'intervenir dans les écoles primaires (CM1-CM2) aux côtés de la Fédération Départementale. Sous la responsabilité d'un salarié fédéral et du directeur de l'école, les interventions consistent en une partie théorique (cycle de l'eau, fonctionnement de la rivière, espèces piscicoles...) et en une partie pratique au bord de l'eau pour une initiation à la pratique de la pêche à la ligne. Ces actions ont lieu au cours du troisième trimestre scolaire.

L'AAPPMA LA Roselle regroupe un peu plus de 200 adhérents en fonction des cartes de pêche (adultes, jeunes, femmes, journalières, hebdomadaires). Pour mener à bien ses missions elle bénéficie des recettes liées aux cotisations des adhérents, des subventions municipales des 5 communes concernées et du soutien logistique et financier de la Fédération Départementale.

L'AAPPMA est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres.

Le bureau actuel se compose de :

- Gabriel Roux, Président
- Jean Claude Narbonne, Vice-Président
- Sabine Vincent, Trésorière
- Paul Duchez, Secrétaire
- Julien Roux et Clément Vincent, membres

Pour pratiquer la pêche à la ligne sur les eaux libres, il faut être titulaire d'une carte de pêche. Annuelles ou temporaires, on peut prendre les cartes à la mairie de Saint-Paul, au magasin Spar, et sur internet sur le site cartedepeche.fr.

Les associations



Foot Sud 87

Foot sud 87 œuvre au quotidien pour maintenir une activité footballistique sur notre territoire, malgré un contexte économique et social assez instable.

Avec une politique de plus en plus orientée vers la formation, le club croit en sa jeunesse. Nous proposons une pratique axée sur le partage, l'intégration et le civisme. Nous croyons au sport pour tous, dans un environnement collectif cher à nos yeux.

Le club est constitué de 160 licenciés. Ils sont encadrés par des bénévoles passionnés et investis. Toutes les catégories sont représentées, allant des plus petits (5 ans) aux plus grands (seniors). Pour le pôle féminin, nous travaillons main dans la main avec les clubs de Feytiat et Le Palais (tout âge à partir de 5 ans). Pour le pôle masculin, nous travaillons avec La Croisille/Linards (9 ans à 14 ans) et l'Occitane (15 et 16 ans). Il est important d'être solidaire et constructif avec nos clubs voisins pour proposer la meilleure pratique possible.

Nous essayons d'intervenir dans les écoles (en fonction des disponibilités et des sollicitations) : l'éveil sportif est indispensable pour nos enfants, que ce soit à travers le football ou d'autres sports.

Foot sud 87 est un acteur aussi d'animation : soirée quiz, randonnée pédestre, concours de pétanque, repas... n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux pour ne pas rater les événements.

Merci aux communes de Pierre-Buffière, Saint-Paul, Saint-Genest-sur-Roselle et Saint-Bonnet-Briance qui nous soutiennent financièrement et qui œuvrent pour nous permettre d'avoir des installations entretenues et disponibles tout au long de l'année : les terrains nécessitent un entretien régulier pour une pratique extérieure.

Merci au Conseil Régional, Conseil Départemental et la commune de Saint-Hilaire-Bonneval pour leur soutien.

Il est encore temps de nous rejoindre pour jouer au foot, ou même essayer.

Pour toute information :

contact.footsud87@gmail.com / 06 83 11 62 79 / facebook & instagram : foot sud 87

Bureau 2024/2025

Co-présidents : Jean-Pierre Prout et Desroche Sylvain

Vice-président : Lilian Prout

Trésorière : Marianne Massy

Secrétaire : Romain Larue



Saison
2024-2025



Les associations

La Marelle

La Marelle, l'association des parents d'élèves de l'école de Saint-Paul, organise des manifestations tout au long de l'année. Les fonds récoltés permettent le financement de projets scolaires (sorties, projet ludothèque, achat de matériel...)

Cette année 2024 fut riche en événements :

Le traditionnel loto annuel, notre participation à la fête de l'âne et la fête de fin d'année de l'école placée sous le signe du sport et des Jeux olympiques.

La Marelle a par ailleurs su se renouveler en organisant de nouveaux événements comme une vente de pommes et cidre d'un producteur local qui fut très appréciée et un "Vide ta chambre", une première pour l'association qui a connu un vrai succès et a permis de faire de la place dans les placards.

La Marelle fêtera en 2025 ses 40 ans. L'occasion pour l'association de préparer de nombreuses surprises à venir...

Cette association ne pourrait exister sans tous les bénévoles, qui œuvrent de près ou de loin à la réussite de chaque manifestation.

Merci à tous d'être toujours présents et de nous permettre de continuer à faire briller les yeux de nos enfants.



N'hésitez pas à venir nous rejoindre notamment lors de nos réunions où convivialité et bonne humeur sont au rendez-vous.

Nous avons toujours besoin de vous alors rejoignez-nous pour partager avec nous vos idées ou vos envies.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook "La Marelle" ou Instagram "La Marelle87" pour ne manquer aucun de nos prochains rendez-vous ou manifestations.

La Marelle vous souhaite une belle année 2025, qu'elle soit signe d'amour, de partage et de cohésion.

La Marelle



La Pétanque Saint-Pauloise



La Pétanque Saint-Pauloise, bientôt une décennie d'existence, et toujours autant d'énergie pour faire vivre le terrain des Pradelles ! Ce coin de paradis au bord de l'étang est devenu un lieu de rencontre incontournable pour les amateurs de boules et de bonne humeur.

Chaque année, nous organisons deux grands concours en juin et en septembre, avec buvette, restauration et des lots qui valent le détour (vous reprendrez bien un petit poulet fermier ?). D'ailleurs, notez-le : notre prochain concours se tiendra le samedi 21 juin 2025. Inscriptions à 13h, début des hostilités à 14h. L'objectif ? S'amuser avant tout, que vous soyez tireur d'élite ou roi de la maladresse.

Mais ce n'est pas tout ! L'association s'implique aussi auprès des plus jeunes avec des ateliers à l'école, à l'automne et au printemps, pour transmettre l'art de pointer et de tirer dans la bonne humeur.

La force de notre association ? Sa diversité ! Entre notre doyen Jean-Louis, 90 ans passés et toujours un tir impeccable, et nos plus jeunes boulistes de 16 ans qui font preuve d'un enthousiasme débordant, il y a de la place pour tout le monde. La pétanque, ici, c'est intergénérationnel et surtout inratable.

Si un soir, en passant près du terrain, vous apercevez les lumières allumées, c'est sûrement nous. Venez, lancez une boule, partagez un moment... Parce que chez nous, adhérent ou pas, tout le monde est le bienvenu !

À bientôt sur le terrain des Pradelles,

Le Bureau de la Pétanque Saint-Pauloise



Les associations

Patch'paulois

Toujours actives, les adhérentes du Patch'paulois sont de plus en plus nombreuses à se réunir toutes les semaines autour d'une montagne de tissus.

Cette année, en plus de nos traditionnelles participations à la fête de l'âne et au Téléthon, nous avons offert des ouvrages pour Octobre rose.

En plus de nos rencontres hebdomadaires, nous avons organisé plusieurs journées à thèmes, animées par des adhérentes du club. Ces journées sont l'occasion de nous retrouver autour d'un ouvrage et d'un repas communs. Nous avons également accueilli les enfants de l'école dans le cadre des ateliers périscolaires : ils ont pu ainsi apprendre la technique du log cabin en confectionnant un cadre pour la fête des mères et pour Noël.

Les projets ne manquent pas : d'autres journées à thèmes seront organisées, ainsi que des stages pour celles qui le souhaitent. Si vous avez une âme d'artiste ou de couturière, vous pouvez venir découvrir nos activités sans engagement les mardis après-midi à partir de 14h et les mercredis en semaine impaire de 18h à 20h dans le local situé sous la salle des associations. Du matériel pourra vous être prêté.

Présidente : Bénédicte CHASTAGNIER

06 80 91-55 91

Secrétaire : Arlette DEPRAT - **06 88 05 11 72**

Trésorière : Monique LEMARCHAND

05 55 09 71 34



Saint Paul Ânes



L'association a perdu son président fondateur Daniel MICHEL en cette fin d'année, à un âge beaucoup trop jeune, suite à une longue maladie.

Sans lui, l'association n'existerait pas, tout comme la présence des ânes sur le site des Pradelles.

Il a également assuré la continuité de la Fête de l'Âne tous les ans, le 3^{ème} dimanche de mai, avec son équipe de bénévoles.

Nous lui rendons hommage par ces quelques lignes pour son dévouement, avec une pensée pour son épouse Chantal.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 14 décembre 2024.

UN NOUVEAU BUREAU A ÉTÉ ÉLU :

Présidente d'honneur : Madame la Maire Josiane ROUCHUT

Président : Bruno DEGEORGES

Secrétaire : Lydia BLAVIER FORTE

Trésorier : Patrick DAVID

Trésorier-adjoint : Jacques GROLLEAU

Le nouveau président a remercié toutes les personnes présentes pour leur implication et leur intérêt envers l'association.

Les bilans moral et financier 2024, de Saint-Paul Anes d'une part et de la Fête de l'Âne d'autre part, ont été présentés et approuvés lors de cette assemblée.

Les projets pour 2025 : organisation de la Fête de l'Âne les 17 et 18 mai ; ainsi que, chaque fois que cela sera possible, des déplacements pour participer à des manifestations où l'âne sera mis à en valeur.



Saint Paul Rando



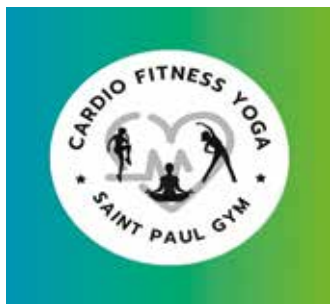
« Saint Paul Rando » a redémarré sa saison depuis le 8 septembre et le club est ravi d'accueillir de nouveaux adhérents. Même si la composition du bureau

a changé, nous avons conservé nos habitudes et partons en randonnée les 2^{èmes} et 4^{èmes} dimanches du mois et en "balade Santé" les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis. Les nouveaux membres du bureau s'appliquent à

proposer des randonnées dans un périmètre si possible jamais supérieur à 25 km de Saint-Paul sauf pour les randos à la journée. Saint Paul Rando est une association au sein de laquelle nous avons toujours plaisir à nous retrouver pour marcher ensemble. La bonne humeur et la convivialité sont de rigueur et nous tenons par-dessus tout à conserver cet état d'esprit. Amis de Saint-Paul et des environs, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre et partager avec nous « les gâteaux maison » de fin de rando du dimanche comme le veut la tradition !!



Les associations



Saint Paul Gym

Avec 138 pratiquants en incluant les ateliers Passerelle Sport Santé SAINT PAUL GYM a terminé la saison 2023/2024 en beauté.

Suite à une formation « Club inclusif » organisée par le Comité Paralympique et Sportif Français, notre club a obtenu le label « Valides Handicapés ». Il est aussi référencé dans le dispositif HandiGuide des sports, qui répertorie les clubs sportifs pouvant accueillir des personnes en situation de handicap.

Depuis deux années, grâce à notre volonté de rompre avec une coupure systématique de 2 semaines pendant les vacances scolaires, vous avez pu découvrir le Cross Training. Cette activité a été définitivement créée en mai 2024.

Saint Paul Gym c'est aussi se retrouver pour des événements et élan de solidarité comme Octobre Rose ou le Téléthon.

POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE NOUS PROPOSONS :



Nos **2** séances de **Hatha yoga** et notre séance de yoga santé, elles ont toujours autant de succès. Elles allient respiration, mouvements et méditation, pour gagner en mobilité et en souplesse.

Les séances d'**Activités Physiques Adaptées** sont encadrées par un éducateur formé pour accompagner les

personnes atteintes de pathologies et s'adaptent aux capacités de chacun. Tous les pratiquants ont adhéré à cette pratique après avoir terminé leur programme passerelle, action portée par notre club avec le soutien de Limousin Sport Santé depuis janvier 2022.

La **Gym douce** rencontre elle aussi un grand succès. Elle est accessible à tous sans limite d'âge et permet de garder une activité physique en douceur.

Notre cours de **Gym cardio fitness** regroupe plusieurs exercices sportifs de remise en forme : enchaînements d'exercices dynamiques, renforcement musculaire, exercices de cardio...

Une séance de **Kung fu enfants** le mercredi après-midi : Cet art martial, synonyme de partage, de respect, écarte volontairement l'esprit de compétition et favorise le dépassement de soi et la gestion des émotions.

Une séance de **Chi Kong/Tai Chi** le mercredi soir : Le Tai Chi est une discipline corporelle dérivée des arts martiaux. On appelle Chi kong des mouvements venus d'une gymnastique douce fondée sur la circulation du Chi (énergie vitale) et kong (exercice). Des mouvements lents, des exercices respiratoires et la concentration composent cette pratique.

Une séance de **Cross Training** le lundi soir. Ce type de séance permet de solliciter l'ensemble des muscles du corps tout en faisant travailler le cardio, grâce à un entraînement à haute intensité. Les exercices sont bien évidemment à adapter selon votre niveau.



Mais aussi, les mardis soir, **nos deux ateliers Passerelle Sport Santé**, ouverts aux personnes munies d'une prescription médicale.

Vous trouverez sûrement une activité qui vous correspond ! N'HÉSITEZ PLUS, BOUGEZ et VENEZ NOUS RENCONTRER pour partager de super moments de convivialité !!!

Retrouvez toutes notre actualités, horaires des cours, dépliant de nos activités, nos événements passés et futurs sur notre page **Facebook Saint Paul Gym**. Ce qui vous attend cette saison : la découverte de la zumba, le spectacle de la troupe des Marmottes, une nouvelle randonnée semi nocturne...

Belle année sportive à tous !

Les associations

Secours Populaire Français

Le 18^{ème} baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos pour le Secours Populaire Français brosse le tableau d'une précarité qui s'aggrave et s'étend et où l'accès à l'énergie, à la prévention et aux soins est fortement dégradé, en particulier pour les populations des zones rurales.

Les difficultés financières des Français ne faiblissent pas malgré une légère accalmie sur le front de l'inflation. Deux Français sur cinq disent désormais avoir traversé « une période de grande fragilité financière » au moins à un moment de leur vie. Jamais ce niveau n'a été aussi élevé depuis le pic enregistré en 2013. Cette fragilité financière touche en premier lieu les catégories populaires. Parmi les personnes vivant dans les communes rurales, zones où la population est constituée d'une part importante d'ouvriers et d'employés, le niveau monte à 69 %.

Jamais les difficultés enregistrées n'ont été aussi élevées pour payer l'énergie, le logement ou une mutuelle santé.

Près d'une personne sur deux peine à payer ses factures d'énergie. Les factures sont si lourdes que 43 % des personnes interrogées ne chauffent pas leur logement lorsqu'il fait froid, « parfois ou régulièrement ».

Enfin, un autre record est à déplorer, dans le domaine de la santé cette fois : 29 % des répondants éprouvent de fortes contraintes pour disposer d'une mutuelle.

Compte tenu d'une situation économique sur le fil du rasoir pour de très nombreuses familles, la crainte d'une transmission de la pauvreté entre générations est massivement partagée :

79 % des Français estiment que les risques sont plus élevés pour les jeunes.



L'année 2024 a été marquée par une forte mobilisation du Secours Populaire. Plus de 12 000 personnes ont été aidées en Haute-Vienne. Les études soulignent que 55 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté dans le département. C'est en hausse depuis plusieurs années. On est souvent le dernier élément d'accueil et de solidarité.

Petite éclaircie dans ce tableau bien sombre : le nombre de dons ne faiblit pas. Le Secours populaire haut-viennois s'appuie sur un vaste réseau de donateurs, allant des particuliers aux comités d'établissement, en passant par des entreprises et les collectivités publiques. Merci à eux tous ! Dans les prochains mois, la générosité des donateurs s'avérera d'autant plus précieuse que les aides allouées par le département de Haute-Vienne risquent de fortement diminuer.

Nous avons toujours besoin de bénévoles : si vous avez un peu de temps à donner, vous pouvez contacter le SPF à Limoges : **05 55 04 20 00** ou contact@spf87.org.

Où contacter l'antenne locale, qui tient des permanences à Pierre-Buffière tous les quinze jours, le samedi matin, de 10h à 12h.

Contact : Jean-Louis LONGQUEUE **06 81 74 78 93** et Marie-Jo LEJEUNE **05 55 00 93 43**.



Le **S**ervice **I**ntercommunal de **P**ortage des **R**epas à **D**omicile des secteurs de Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles est une association loi 1901 agréée par le Conseil

départemental. Nous intervenons sur 15 communes des secteurs de Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles.

Le prix du repas a été fixé à 9,75 euros depuis le 1^{er} juillet 2024.

Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale. Un tarif réduit pourra être appliqué aux personnes bénéficiant de l'aide sociale du Conseil Départemental (sur présentation de justificatif). Certaines caisses de retraite peuvent participer également financièrement au portage des repas. Par ailleurs, lors d'une sortie d'hospitalisation,

SIPRAD

la CPAM et les complémentaires santé peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service pendant la convalescence de leurs bénéficiaires.

Selon le besoin, la livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente, 7/7 jours ou quelques jours par semaine. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées. Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine. Mais rien n'est figé ; il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

Nous avons servi 20024 repas dont 1666 repas sur la commune de Saint-Paul en 2023.

Pour tous renseignements :

Astier Martine (Présidente) **06 03 22 04 74**

Agenda 1^{er} semestre 2025

25 janvier	Cérémonie des vœux
26 janvier	Repas des aînés
15 février	Loto de la Marelle
8 mars	Soirée organisée par Parar lo lop
15 mars <i>PRINTEMPS CULTUREL</i>	Théâtre avec le Théâtre du Printemps
19 mars	Cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie
22 mars <i>PRINTEMPS CULTUREL</i>	Musique avec l'Harmonie Municipale de Limoges
29 mars	Repas dansant du Comice Agricole
5 avril <i>PRINTEMPS CULTUREL</i>	Chanson avec Les Mokets
11 avril	Spectacle de l'école
19 avril	Les Boucles de la Haute-Vienne

27 avril	Journée de la déportation. Cérémonie au camp
8 mai	Cérémonie commémorative de la fin de la fin de la seconde guerre mondiale
17 et 18 mai	Fête de l'Âne
24 mai	Concert des Musiques Actuelles de l'Ecole de Musique de Noblat
7 et 8 juin	Gala de danse du studio AEF
14 et 15 juin	4 ^{ème} Fête de la Fraternité
18 juin	Commémoration de l'Appel du général De Gaulle
21 juin	Course organisée par Saint-Paul Running
21 juin	Concours de pétanque
28 juin	Fête de l'Ecole

Printemps Culturel

► THÉÂTRE LE 15 MARS

États dames, une création de Serge Reineix, d'après Guy Foissy. Serge Reineix, fondateur et metteur en scène du Théâtre du Printemps à Limoges, a créé la pièce Oradour, qui a été présentée à Saint-Paul lors de la dernière Fête de la Fraternité en juin 2023. La troupe revient cette année pour une représentation plus légère... Quatre comédiennes, deux pièces pour deux femmes, chacune étant l'écho de l'autre ! Au travers de situations insolites dans lesquelles la folie n'est pas très loin, des personnages bataillent dans une tragi-comédie de l'existence !

► MUSIQUE LE 22 MARS

L'Harmonie Municipale de Limoges et les élèves de son école de musique vous invitent à un voyage musical envoûtant à travers le Moyen Âge et le fantastique. Plongez dans un univers épique et

féerique, où les mélodies évoquent chevaliers, quêtes légendaires et créatures mystérieuses. Entre compositions médiévales revisitées et œuvres inspirées des mondes fantastiques, laissez-vous emporter par une ambiance unique, portée par la passion de nos musiciens, et par une projection d'images représentant les paysages médiévaux de notre région.

► CHANSON LE 5 AVRIL

Un duo de charme, tout en légèreté, complicité et humour. Un esprit franco-anglo-folk, un univers sobre, intimiste, une invitation au partage... D'Anne Sylvestre à Midnight Oil, elles accommodent à leur sauce et sans complexe.

► UNE EXPO PHOTOS

L'exposition est en cours de finalisation.

Les boucles de la Haute-Vienne

La 45^{ème} édition des Boucles de la Haute-Vienne est organisée par le Team U LH selon le règlement des courses par étapes de la FFC. Elle se déroule cette année sur la communauté de communes de Noblat : la 1^{ère} étape se courra le **samedi 19 avril** à Saint-Paul, et la seconde le **dimanche 20 avril** à Saint-Léonard. Elle concerne les coureurs des catégories Élite, Open 1 et Open 2. Le samedi, les coureurs effectueront un grand circuit de 30,4 km, à parcourir 3 fois, puis un circuit final de 7,8 km, à parcourir 5 fois. Départ et arrivée sur la place des Platanes.

Fête de la Fraternité

La 4^{ème} édition de la Fête de la Fraternité aura lieu les **14 et 15 juin**, le 11 juin étant la date anniversaire de la libération du camp d'internement de Saint-Paul en 1944. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) et a pour objet de rappeler que si le camp de Saint-Paul a disparu, les indésirables existent toujours, hier comme aujourd'hui. Le programme est en cours d'élaboration : sont déjà prévus un **bal trad le samedi 14 juin avec Valsaviris**, une tombola et une vente de livres d'occasion, projections et expositions à finaliser.

Nous vous invitons à consulter notre site internet <https://mairie-stpaul87.fr> pour avoir toutes les infos sur l'actualité de la commune et le détail des manifestations.

État Civil 2024

L'article 9 du Code civil, qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » réglemente la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent l'accord des parents et des futurs époux : ne sont publiés ici que les avis de naissances ou de mariages pour lesquels nous avons reçu l'accord de publication. Pour les futurs parents, les parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie.

Naissances



7 naissances ont été enregistrées en 2024, avec 5 autorisations de publication.
Figurent ici 2 naissances de fin 2023, arrivées après la rédaction du bulletin de janvier 2024.

- **EMIER Clémence**, née le 19 décembre 2023 à LIMOGES
- **RODRIGUES GAUDY Amalia** née le 27 décembre 2023 à LIMOGES
- **HAY Amalia** née le 27 février
- **DUBUS Auria Inès** née le 8 mars
- **VINCENT Appoline Hélène** née le 30 avril à LIMOGES
- **VAN DEN HOVE D'ERTSENRYCK Raphaël** né le 7 juillet à LIMOGES
- **DRONNEAU Bella Karine** née le 20 juillet à LIMOGES

Décès



- **CADET Jean Claude** décédé le 1^{er} janvier, « 5 rue du 8 Mai 1945 »
- **GOURSAUD Andrée Marie vve DEGEORGES** décédée le 17 janvier, « 15 route des Allois »
- **BOULAUD Denise Gabrielle vve DESLANDES** décédée le 16 janvier, « 60 avenue de Limoges »
- **MATHOUT Marie-Claude** décédée le 4 février, « Artrat »,
- **LAMBERT Yolande Thérèse Yvette Maria épouse ROCHE** décédée le 21 mars, « 47 route de Linards »
- **NICOT Gilbert Jean Joseph** décédé le 26 mars, « 7 rue du Pré Morot »
- **RIPPE Madeleine Pauline vve DECOUTY** décédée le 22 juin, 6 rue du 8 Mai 1945 »
- **FOUGERAS-LAVERGNOLLE Pierre Martial Marie André** décédé le 21 juillet, « 5 rue du Tabellion »
- **TOUTOU Jean-Paul** décédé le 16 août, domicilié à ROYÈRES, « 5 rue du 8 Mai 1945 »
- **FOUREST Marie-Noël Suzanne Valentine épouse ROY** décédée le 18 octobre, « 138 route du Petit Bois »
- **MICHEL Daniel Jean-Marc** décédé le 17 novembre, « 11 rue du Tralor »
- **DÉROUARD Gérard Jean Robert** décédé le 28 novembre, « 6 impasse de Maison Seule »

Mariages



6 mariages ont été célébrés, avec 5 autorisations de publication.

- **ALEXANDRE Kévin et WEISHARD Jessica Emmanuelle** : 20 juillet
- **LAHITETE Olivier Sébastien David et ROUSSEAU Véronique Hélène** : 27 juillet
- **MIGNON Pascal René et ORZECOWSKI Magalie Aline** : 12 août
- **JAUSSEIN Tom Pierre et BROUAT Elodie Nicole Jeanne-Marie** : 30 août
- **MOULINARD Jean-Christophe Daniel et CROUZY Christelle Bernadette** : 14 septembre

Les moulins de Saint-Paul

Au milieu du 19^{ème} siècle, Saint-Paul compte une dizaine de moulins, la plupart à farine, équipés de meules travaillant toute l'année avec de nombreux ouvriers, mais également une tannerie mue avec la force hydraulique. Certains sont très anciens : ceux de La Boucole ou de Marzac par exemple existent depuis le 12^{ème} siècle.

La physionomie des moulins à eau évoluera avec le temps, avec des roues placées verticalement ou horizontalement par rapport au fil de l'eau. Ce sont des moulins hydrauliques : le moulin classique est placé sur un petit cours d'eau. La chambre de meunerie est construite sur la berge et la roue, insérée verticalement dans le cours d'eau, est actionnée par le seul courant de l'eau. C'est ce type d'installation qu'on trouve à Moulin Grand ou à La Boucole. L'inconvénient est qu'elle nécessite un débit stable, sinon la roue ne tourne plus.

Plus performante au fil du temps, la roue verticale permettra de démultiplier la puissance motrice des engrenages à lanterne et de générer des puissances considérables, surtout lorsqu'on parvient à faire prendre de la vitesse à l'eau.



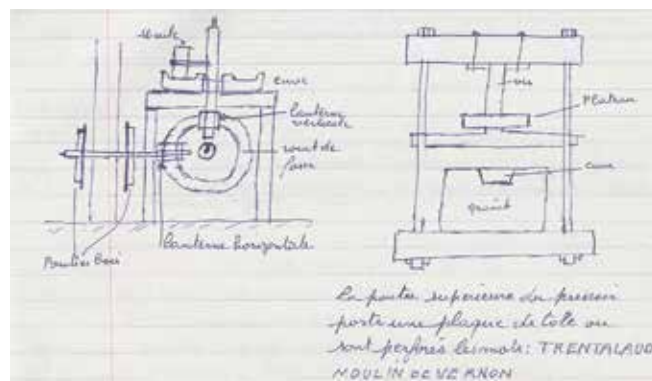
ROUE DU MOULIN GRAND

Roue photographiée en 1981 (document privé)

La roue horizontale peut être installée sur des petits cours d'eau pour entraîner directement les meules

Le Bulletin de Saint-Paul N°76

montées sur son axe. Une roue verticale nécessite elle, un engrenage, monté sur son axe horizontal, pour transmettre le mouvement à la meule dont l'axe est vertical. Mais certains moulins disposent des deux systèmes : au moulin de Rebeyrolle ou au Puyfraud, on trouve ainsi des installations comprenant une roue horizontale et une roue verticale. L'aménagement de plan d'eau, de bief ou de réserve de charge permet de se servir des installations en fonction des besoins.



Dessin moulin de PUYFRAUD (Archives départementales de la Haute-Vienne). La roue, à gauche du dessin, était installée sur un canal de dérivation et un bief.

On trouve également des moulins à Marzac, à Corneboeuf, à la Briderie, au Moulin Neuf, le Moulin Chétif (en bas de l'actuelle rue du Moulin), ou encore le moulin à Tan. D'autres ont laissé peu de souvenirs mais les textes citent également le Moulin Chezstien en 1555 et le Moulin de Mon dans le secteur de Trentalaud, également au 16^{ème} siècle

Le moulin à Tan, comme son nom l'indique, sert pour la tannerie. Au milieu du 19^{ème} siècle, il est équipé de 9 fosses, 10 cuves, de bassins de trempe et d'étendoirs, animés par une dizaine d'ouvriers en 1844, dont certains sont logés sur place. Il est équipé d'un château d'eau de source sur un ruisseau, mais sujet à 2 mois de chômage les étés, faute d'eau. La meule hydraulique sert ici à réduire en poudre l'écorce de chêne ou de châtaignier pour en extraire le tannin, utilisé pour le tannage des peaux. Ce type de moulin pouvait également servir au foulage des draps, étape essentielle de l'apprêtage des draps de laine, très importants dans les campagnes. Dans ces moulins à foulons, les matériaux étaient battus par des maillets entraînés par la force motrice de l'eau. Le foulage a pour but de dégraisser et de feutrer la laine en resserrant les fils, afin de donner plus de souplesse à l'étoffe.

Dans notre région, le moulin à eau assure la plus grande partie de la mouture. Le moulin à vent n'existe que dans les grandes plaines, et présente deux inconvénients : son pouvoir d'écrasement est plus faible, et le vent est capricieux.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance capitale qu'avaient les céréales, la farine et le pain dans la nourriture de nos ancêtres. Les moulins ont joué un rôle crucial dans le développement économique depuis le Moyen Age, puisqu'en dehors de la force humaine et animale, la force hydraulique constituait le principal moyen de production d'énergie.

Histoire

Le grand nombre de moulins ayant existé sur notre territoire s'explique aussi par l'abondance des rivières, ruisseaux, étangs. Quasiment tous à farine, ils avaient souvent aussi d'autres fonctions : ils ont pu servir à différentes activités au cours des siècles (tréfilerie, papeterie, tannerie, kaolin...) qui avaient toutes besoin de la force hydraulique. Plus tardivement, on produira de l'électricité avec l'adjonction d'une dynamo, comme à Corneboeuf au début du 20^{ème} siècle.

Les moulins ont apporté des avantages économiques indéniables, mais leur introduction a également eu des conséquences environnementales et sociales importantes, avec la modification des cours d'eau et des paysages environnants. L'accaparement de ce bien commun qu'est l'eau par le pouvoir seigneurial a durablement impacté la structuration des campagnes.

La construction de barrages, d'écluses, de canaux, ainsi que la multiplication des retenues et plans d'eau pour alimenter les moulins, ont entraîné des changements dans la qualité de l'eau et son écoulement. L'exploitation intensive des ressources hydrauliques par les moulins a modifié la faune aquatique et la biodiversité des rivières et des ruisseaux, et a parfois entraîné des conflits avec les autres utilisateurs de l'eau, c'est à dire la majorité de la population dans une région essentiellement agricole, exacerbant les tensions autour de l'accès aux terres et aux ressources naturelles.

L'eau dans l'économie médiévale a eu ainsi un rôle majeur dans le pouvoir très réglementé des seigneurs : l'usage du moulin était soumis à un droit seigneurial jusqu'à la Révolution. Et quiconque avait du blé à moudre devait obligatoirement y amener son grain, moyennant une taxe au châtelain et un prélèvement du meunier, personnage d'ailleurs peu populaire à l'époque. C'est ce système féodal qui a régi la vie des villages et hameaux des centaines d'années durant, et généré de grandes tensions sociales.

Si le nombre de meuniers propriétaires de leur moulin est relativement faible avant la Révolution, il croîtra pendant et après celle-ci. Et les conflits sont fréquents entre deux moulins de propriétaires différents, qui sont parfois situés à une centaine de mètres l'un de l'autre (comme le moulin Chétif et le moulin Grand par exemple). C'est dire que des litiges peuvent intervenir entre les deux meuniers en raison d'excès, réels ou supposés, de l'utilisation de l'eau. D'autres litiges peuvent intervenir pour les mêmes raisons entre meuniers et riverains. D'où la nécessité de règlements d'eau.

Ainsi sous l'Ancien Régime c'est l'ordonnance de Moulins du 15 février 1566, qui réglementait l'usage de la force motrice de l'eau et rendait inaliénables les chutes d'eau appartenant au Domaine royal. Cet édit a consacré le principe d'inaliénabilité des droits relevant du domaine public fluvial, sans cependant avoir d'effet rétroactif. Les droits de prise d'eau sur le domaine public fluvial attachés à des installations ou des ouvrages antérieurs à l'édit de Moulins sont dits « fondés en titre » et permettaient l'utilisation de la force motrice de l'eau.

Le contrôle de l'eau et de son usage était donc un symbole de puissance et un moyen de contrôle

social de l'Ancien Régime, suscitant bien des conflits et convoitises. La mention des moulins et autres installations hydrauliques sur la carte de Cassini (à la fin du 18^{ème} siècle) prouve l'importance qui leur était accordée.

Avec la Révolution, tout ce pouvoir est bouleversé et les tensions autour de l'accès à l'eau et aux ressources naturelles refont surface lorsque les biens de l'Eglise et des nobles furent confisqués.

Pendant la Révolution, la Convention reconsidère les retenues et plans d'eau : le décret du 14 Frimaire de l'an II (4 décembre 1793) porte sur « l'assèchement et la mise en culture immédiate de la quasi-totalité des étangs et marais en France » et permet ainsi d'en assécher un certain nombre, afin d'accroître les terres arables pour les paysans. On demande aux municipalités de procéder à l'assèchement, et de rendre compte des quantités de terrains rendus à l'agriculture. L'étang de la Boucole est ainsi asséché... et le poisson pillé par la population le 9 Nivôse de l'an II (29 décembre 1793). Le braconnage des rivières et plans d'eau prit d'ailleurs une extension considérable lorsque les biens des nobles confisqués furent qualifiés de biens nationaux. La population estima un peu rapidement que cela voulait dire « bien ... de tout le monde ». Les assèchements suivants seront effectués sous bonne garde, et après une pêche préalable.

La vente des biens de l'Eglise et des nobles permet aux meuniers assez aisés de racheter leur moulin à l'Etat. C'est aussi à partir de cette époque, et surtout au 19^{ème} siècle, que des paysans en construisent pour moudre les céréales du hameau, du village ou parfois simplement pour leur famille. Le nombre de moulins s'accroît alors considérablement et participera à l'essor économique du pays.

Malgré les défis environnementaux, les moulins ont joué un rôle crucial dans le développement économique et social depuis le Moyen Âge, laissant un héritage durable, qui se reflète encore dans les paysages et les communautés d'aujourd'hui. Mais si le moulin véhicule de nos jours une image romantique, c'est parfois oublier que c'était un enjeu de pouvoir, un lieu de luttes sociales et environnementales, de bruits mécaniques et de conflits ancestraux pour l'accès aux ressources naturelles.



L'étang de la Boucole au début du 20^{ème} siècle (document privé)

